

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre à 19 H 00*

**OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES**

**Approbation d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2023), pour les actions « Café des Parents » et « A table ! »**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **2 décembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2022/194**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA,  
**Adjoint au Maire**

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
M. PICHON, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,  
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,  
**Conseillers Municipaux**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. RAVIER

Mme CASTRO-FERNANDES

Mme MAKUNDA TUNGILA

Mme DEHAS

Mme GUEDJ

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

M. KEBABTCHIEFF

M. BAY

(pouvoir à M. BLANCHARD)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme DAHMANI)

(pouvoir à M. NACCACHE)

(pouvoir à Mme DE CARLI)

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme MEZIERE)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 34 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

**Déposée en Sous-Préfecture le :** 13/12/22

**Publiée le :** 14/12/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**EDUCATION ET APPRENTISSAGES :**

**Approbation d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2023), pour les actions « Café des Parents » et « A table ! »**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**VU** l'avis de la Commission Education et Apprentissages du 29 novembre ;

**CONSIDÉRANT** les missions des Centres socio-culturels et de la Maison de quartier des Espérances ainsi que les axes des projets sociaux 2021-2025 ;

**CONSIDÉRANT** que les actions « Café des Parents » et « A table ! » permettent d'offrir aux familles des espaces et des temps d'échanges ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de participer au Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2023) et d'obtenir dans ce cadre un financement des projets « Café des parents » et « A table ! »,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre du « REAAP 2023 », d'un montant de 1500,00 euros, pour les actions « Café des Parents » et « A table ! » ;
- **AUTORISE** la signature des documents afférents aux dispositifs éligibles au Label « REAAP 2023 ».



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

## Appel à projet REAAP 2023

Deux actions portées par les CSC et déposées dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Action 1 :

### Café des parents

✓ **Objectifs :**

- Répondre aux questionnements des parents (sur l'éducation et le comportement des enfants, de la petite enfance à l'adolescence) à travers des échanges, des retours d'expériences et parfois, des interventions de professionnels
- Mettre en place un espace de parole libre
- Partager des expériences et savoir-faire pour amener les parents à trouver des solutions par eux-mêmes
- Susciter le débat
- Favoriser la relation parents-parents puis parents-enfants
- Apaiser les tensions familiales
- Lutter contre l'isolement de certains parents, créer du lien entre parents

✓ **Descriptif :**

Partant du constat que les parents ont besoin de se retrouver pour échanger entre pairs, la Ville d'Ermont souhaite poursuivre en 2023 son action de « café des parents ».

Initialement proposée par le Centre socio-culturel François Rude, cette action a également trouvé son public sur les deux autres structures sociales de la Ville.

Cependant, durant la crise sanitaire, les familles se sont retrouvées isolées face à leurs difficultés.

Cet espace de parole doit permettre aux parents, souvent des mères, de faire état de ces difficultés et de trouver avec d'autres parents la réponse à leurs questionnements ou inquiétudes.

Aujourd'hui, selon les lieux, cette action est réadaptée et/ou pérennisée afin de satisfaire les besoins en termes de soutien à la parentalité.

Ainsi, au sein d'un groupe déjà constitué ou en constitution, selon les structures municipales, les « cafés des parents » permettent de proposer un espace de parole où les problématiques de la vie quotidienne peuvent être abordées puis débattues.

De la petite enfance à l'adolescence, les questionnements, angoisses ... sont nombreux. Les « cafés des parents » sont donc ouverts à tous et les échanges se déroulent dans un cadre bienveillant.

En 2023, les « cafés des parents » auront lieu :

- Un jeudi sur deux de 14h à 16h à la Maison de quartier des Espérances
- Les mardis de 14h à 16h et les vendredis de 17h30 à 19h, en alternance, au Centre socio-culturel Les Chênes
- Un vendredi par mois de 9h30 à 11h au Centre socio-culturel François Rude

Ces cafés de parents seront animés par une intervenante spécialisée et/ou une bénévole.

Ces séances, co-construites avec les parents, devront leur permettre de s'exprimer librement, d'échanger des pratiques, des savoir-faire et anecdotes pour contribuer à trouver la solution à leurs problèmes par eux-mêmes (s'inspirer des autres familles, trouver ensemble des solutions, débattre...).



Vu pour être annexé à  
délibération n° 22/194 du 09/12/22  
ERMONT, le 13/12/22  
Le Maire

Ces séances pourront être ponctuées d'interventions à plus large échelle si cela s'avère nécessaire par le biais de conférences et certains sujets pourront être travaillés en transversalité avec les autres structures sociales de la Ville.

- ✓ **Communication** : auprès des parents fréquentant les structures socio-culturelles de la Ville, par voie d'affichage et informations aux partenaires locaux
  
- ✓ **Indicateurs d'évaluation** :
  - Respect du cadre confidentiel, bienveillant et de non jugement
  - Nombre de participants et régularité
  - Valorisation des savoirs et savoir-faire des parents (évalué via le partage)
  - Implication des parents dans la mise en œuvre du projet
  - Liens développés entre les parents (se voient-ils à l'extérieur ? participent-ils à d'autres actions du centre ensemble)
  - Retours d'expérience des parents du groupe à travers les séances

#### Action 2 :

##### Atelier « A table »

- ✓ **Objectifs** :
  - Permettre aux parents de vivre un moment ensemble autour d'échanges de savoir-faire, créer du lien entre parents
  - Fédérer autour du repas (liens intra/inter familiaux)
  - Valoriser les compétences parentales
  - Favoriser la prise d'initiatives des parents, qui coaniment cet atelier
  
- ✓ **Descriptif** :

Chaque dernier vendredi du mois, à partir de 9h15, un atelier cuisine animé par la Référente famille et un parent volontaire est proposé aux familles du quartier.

Cet atelier vise d'abord à permettre aux familles de cuisiner ensemble un repas, partagé par la suite avec tous les participants et leurs enfants sur le temps du midi, faisant de celui-ci un moment fédérateur.

En amont de chaque atelier, un parent propose une recette (entrée/plat ou plat/dessert) et fait les courses avec la Référente famille. Lors de l'atelier de cuisine du vendredi matin, toutes les familles cuisinent ensemble les denrées alimentaires fournies par le Centre. Par la suite, les parents avec des enfants scolarisés peuvent aller les chercher pour participer au repas partagé, qui prend fin aux alentours de 13h.

Cet atelier est un espace de découverte, de mixité culturelle et d'échanges de savoir-faire ; il permet de valoriser les parents (et notamment les mères) par les compétences qu'ils déploient au quotidien.

Cet atelier connaît depuis sa création un vif succès, c'est une action qui nécessite d'être reconduite en 2023.

- ✓ **Communication** via la newsletter aux partenaires et via les canaux de communication mairie.
  
- ✓ **Indicateurs d'évaluation :**
  - Respect du cadre confidentiel, bienveillant et de non jugement
  - Nombre de participants et régularité
  - Valorisation des savoirs et savoir-faire des parents (évalué via le partage)
  - Implication des parents dans la mise en œuvre du projet
  - Liens développés entre les parents (se voient-ils à l'extérieur ? participent-ils à d'autres actions du centre ensemble ?)
  - Retours d'expérience des parents du groupe à travers les séances

**Complémentarité des actions :**

Les cafés des parents menés sur plusieurs structures permettent d'aborder des thématiques différentes et d'échanger entre parents. Lors de ces temps, des demandes ou envies ont été formulées et ont pu aboutir à la création et à la pérennisation d'autres actions. En effet, l'atelier « A table » est né d'une demande des habitants lors des ateliers parents/enfants et des cafés des parents.

Le passage d'une demande individuelle à un collectif, d'une action avec ses enfants à une réflexion entre adultes, permet de favoriser les liens entre les familles ainsi qu'au sein des familles et de valoriser les expériences de chacun au bénéfice de tous.

**Méthode d'évaluation choisie :**

- Bilan en équipe après chaque séance
- Evaluation collective avec les parents via différentes méthodes
- Commissions familles dans lesquelles les différents projets peuvent être abordés et questionnés